



Dijon, vendredi 9 juillet 2021

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2021/03876

Pris en application :

art. A 4241-26 du CT (mesures temporaires)
Code des transports**Feux d'artifices (Bief de partage)****CANAL DE BOURGOGNE**
Pouilly en Auxois**Une interdiction de stationner (Déplacement des bateaux dans la tranchée de Pouilly) (tous les usagers - dans les deux sens)**

- à partir du 13/07/2021 à 15:00 au 14/07/2021 à 12:00

- o **Canal de Bourgogne (sur le Bief de partage de Pouilly)**
entre les pk 154,643 et pk 160,731 - Tout le chenal

Commentaire :

Le stationnement des bateaux se fera dans la tranchée de Pouilly en rive gauche le temps de la manifestation.
Une vigilance particulière devra être observée par les usagers de la voie d'eau qui devront se conformer aux instructions données par les agents de la navigation.

Service(s) à contacter :

Direction territoriale Centre-Bourgogne, Chemin Jacques de Baerze, CS 36229, 21062 DIJON CEDEX
Tél : 03.45.34.13.00 - Fax : 03.45.34.12.99
UTI Bourgogne, 1 chemin Jacques Baerze, CS 36229, 21062 DIJON CEDEX
Tél : 03 45 34 13 50 - Fax : 03 45 34 12 99

Date limite d'affichage :

15/07/2021

Chef d'Unité

Signé

Serge BEGAT